



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 24-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat « SOS biodiversité, disparition des insectes & Co »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mercredi 14 septembre 2022, à 19h00,

Centre Technique Communal

Préavis déposé au Conseil communal le 8 septembre 2022

## Table des matières

<b>1. Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Diversification des essences plantées – quelques exemples récents.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Le bon arbre au bon endroit.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Biodiversité sur les parcelles privées .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Charte, règlement, plan d’affectation et plan climat .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Points d’eau et fontaines .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Incidences financières .....</b>	<b>8</b>
<b>8. Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>8</b>

Renens, le 15 août 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2021, Mme la Conseillère communale Angela Thode a déposé un postulat intitulé « SOS biodiversité, disparition des insectes & Co » demandant à la Municipalité de prendre plusieurs mesures afin de participer, sur son territoire, à la lutte contre la disparition des insectes. Les mesures recommandées par la postulante sont de planter des arbres fruitiers et des bandes serrées d'arbres et de haies mellifères, ceci en veillant aux floraisons étalées sur toute l'année, d'inciter les particuliers à utiliser moins de pesticides, et d'aménager des points d'eau tous les uns à deux kilomètres.

## **1. Préambule**

Comme le relève la postulante, la situation des insectes en Suisse est devenue très préoccupante. En effet, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, leurs effectifs, mais aussi leur diversité, y ont fortement régressé à l'échelle nationale, régionale et locale. Or, en raison de leur richesse en espèces, de leur biomasse et de leurs multiples spécialisations, les insectes jouent un rôle majeur dans presque tous les écosystèmes. Ils sont notamment essentiels à la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, tout comme à la transformation et à la décomposition des matières organiques, et ils constituent une source de nourriture importante pour de multiples autres animaux tels que les oiseaux, les poissons ou les chauves-souris.

Les principales causes de ce déclin alarmant sont avant tout la disparition et la fragmentation de leurs habitats, la dégradation de la qualité des milieux qui les nourrissent à cause de l'usage de pesticides, le réchauffement global, la pollution lumineuse et les espèces exotiques envahissantes.

Pour enrayer cette évolution négative et maintenir à long terme la diversité des insectes en Suisse, il est nécessaire d'adapter et de compléter les instruments déjà existants de protection et de promotion des espèces menacées.

Afin d'encourager la Municipalité à aller dans ce sens, la postulante lui demande de créer ou de recréer, sur le territoire communal, un environnement favorable à la survie de tous les insectes dépendant des arbres, des arbustes, des fleurs et des plantes qui s'y trouvent déjà ou qui viendront à l'avenir compléter son patrimoine vert.

Les villes, contrairement à ce que l'on pourrait croire, sont des écosystèmes qui permettent tout à fait l'implantation d'arbres et d'arbustes offrant une floraison variée sur toute la saison de pollinisation, même si certaines zones s'y prêtent mieux que d'autres.

Consciente du potentiel d'amélioration dont elle dispose encore, la Ville de Renens et ses services concernés ont, depuis quelques années déjà, modifié leurs lignes directrices en matière d'arborisation du territoire. En effet, la ville est riche de plusieurs milliers d'arbres d'avenue et de parc, mais par le passé, la pratique la plus courante en milieu urbain consistait principalement à planter des allées monoculturelles élégantes, certes, mais peu intéressantes pour les insectes, il faut bien l'avouer.

Et il apparaît aussi que les contraintes climatiques n'étaient alors pas à l'origine du choix des essences plantées. Les principaux critères de choix d'une variété d'arbres ou d'une autre étaient l'espace à disposition de la couronne, le sous-sol à disposition des racines, la résistance aux maladies cryptogamiques et la pérennité des arbres en milieu urbain. Ces grands principes paysagers qui restent valables, même s'ils ne sont pas suffisants, sont bien visibles à Renens et sont apparus très clairement lorsque la ville a réalisé, récemment, le relevé de l'ensemble de son patrimoine arboré. On y trouve en effet de grands groupes de végétaux d'une seule et même espèce, tels que les 312 platanes ou encore les 24 cèdres qui apportent, bien entendu, de l'ombre, de la fraîcheur et de l'oxygène grâce à la photosynthèse, mais qui n'offrent que très peu, voire pas de nourriture aux pollinisateurs. Sensibilisée désormais à cette problématique, la Ville de Renens a déjà modifié très concrètement certaines de ses pratiques en la matière lors des derniers aménagements urbains en date.

## **2. Diversification des essences plantées – quelques exemples récents**

Comme écrit dans le préambule, ce n'est qu'assez récemment qu'un changement de pratiques s'est opéré en milieu urbain dans le choix des essences plantées sur le domaine public afin de participer activement au maintien de la biodiversité en ville. Afin d'illustrer concrètement ce changement, voici quelques exemples renanais récents:

- Cour d'entrée du Centre technique communal, rue du Lac 14

Le réaménagement de la cour d'entrée du Centre technique communal (CTC) avait, entre autres objectifs, celui d'en faire une carte de visite de la ville. Le but initial et principal était de dégoudronner un parking, soit une zone imperméable et inintéressante pour la biodiversité, pour laisser la place à un ensemble d'arbres et des îlots de végétation luxuriante. Or, c'est en cours d'exécution des travaux que les 11 tilleuls prévus quelques années auparavant pour cet aménagement ont été avantageusement remplacés par trois chênes des marais (*Quercus palustris*), trois aulnes de Corse (*Alnus cordata*) et cinq tilleuls à feuilles de cœurs (*Tillia cordata*). Ce nouvel ensemble, complété par des surfaces de prairie fleurie, présente plus d'intérêt en matière de biodiversité et sa pérennité est augmentée, elle aussi, du fait qu'elle ne dépendra pas d'une seule et même essence.

- Places de la Gare sud et nord

L'emblématique Rayon vert végétalisé relie les deux nouvelles places de la Gare. Le projet initial d'aménagement paysager de ces deux places, datant de presque dix ans, prévoyait la plantation de 23 tilleuls argentés (*Tillia tomentosa*). Bien que ces derniers aient déjà été réservés en pépinière, la nouvelle ligne adoptée par la ville a eu pour effet l'ajout de deux arbres supplémentaires à l'ensemble prévu et, surtout, le remplacement de cet ensemble par une composition mixte de six chênes chevelus (*Quercus cerris*), huit micocouliers de Provence (*Celtis australis*) et 11 tilleuls argentés (*Tillia tomentosa*). Là encore, la volonté a été de diversifier les essences pour assurer une meilleure pérennité à la plantation et un apport non négligeable en matière de biodiversité.

- Augmentation de la canopée

Dans sa séance du mois de juin 2021, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 90-2021 - Mesures d'accompagnement du futur Plan climat: augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain <sup>2</sup> ». Sa mise en œuvre a commencé, en novembre de la même année, par la plantation des 24 premiers arbres de 12 essences différentes, la plupart répondant aux critères de garde-manger pour les pollinisateurs mentionnés par la postulante. Cette stratégie sera bien sûr poursuivie dans les années à venir dans le cadre du préavis en question.

## Les fruitiers de variétés anciennes en verger public

Lancée depuis déjà une quinzaine d'années, la plantation de variétés anciennes de fruitiers mi-tige, est très régulièrement pratiquée par le service compétent dans les réaménagements paysagers. Aujourd'hui, on compte déjà 42 arbres fruitiers plantés par la commune, dont des cognassiers, des cerisiers, des pommiers, des poiriers, des pruniers et des noyers. Les fruits sont à disposition de la population et contribuent aussi à nourrir les insectes.

- Réarborisation dans le cadre des travaux du tram

Dernier exemple en date, enfin, celui de la réarborisation prévue dans le cadre des travaux du tram T1. Concernant les nouvelles plantations projetées, ce ne sont pas moins de 259 nouveaux arbres de 15 essences différentes qui vont être plantés dans les années à venir. Là encore, des changements opérés après coup ont permis d'augmenter la diversité des essences prévues et d'améliorer, ce faisant, la biodiversité sur notre territoire.

### **3. Le bon arbre au bon endroit**

Comme on l'a vu dans les paragraphes précédents, la biodiversité est un élément désormais essentiel lors du choix d'une essence ou d'une variété d'arbre, mais ce n'est pas le seul. En effet, les critères de l'espace disponible, de la résistance aux divers facteurs de stress auxquels sont soumis les arbres en ville, et de la possibilité d'irrigation des racines, sont également très importants pour la survie des arbres et nos prédécesseurs avaient raison d'y être attentifs. À cela viennent s'ajouter dorénavant les effets du dérèglement climatique, qui obligent les pépiniéristes et les concepteurs d'espaces verts à prendre en compte aussi le facteur de la résistance des arbres à l'augmentation des températures en ville et au manque d'eau saisonnier. C'est cet état de fait qui les pousse à opter désormais pour des essences et des variétés implantées jusqu'ici dans le périmètre méditerranéen et balkanique, car celles-ci ont de meilleures chances à l'avenir de croître et de survivre en milieu urbain chez nous.

Enfin, certains choix d'essence relèvent avant tout du sens pratique. Les 12 platanes d'Orient (*Platanus orientalis*), par exemple, qui ont pris place sur le Mail du Marché, ont été choisis pour des raisons essentiellement pratiques, en raison de la proximité d'une route où circuleront trolleybus et camions d'une certaine hauteur. En effet, ces futurs grands arbres doivent pouvoir pousser en déployant un maximum d'envergure tout en supportant la taille systématique de leurs branches basses, afin de laisser passer les véhicules hauts sous leur couronne. Et il se trouve, hélas, que très peu d'arbres répondent à de telles exigences.

Comme le décrit très justement la postulante, une mesure supplémentaire permettrait toutefois, à terme, d'améliorer encore la biodiversité apportée par un choix bien réfléchi des essences et des variétés d'arbres. En effet, la plantation renforcée de haies indigènes et mellifères autour des arbres existants sur le domaine public, notamment le long des routes, permettrait de répondre encore davantage aux besoins en nourriture des insectes, surtout si l'on s'assure d'une floraison sur toute l'année. Certes, toutes les zones de notre ville ne s'y prêtent pas forcément, mais il y a là un véritable potentiel d'amélioration pour notre commune qui devra être pris en compte à l'avenir. D'ailleurs, en choisissant de se faire labelliser Ville verte suisse, Renens a opté volontairement et consciemment pour une démarche d'amélioration continue par le biais de ce type de mesures, justement.

#### **4. Biodiversité sur les parcelles privées**

Le choix et la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies adaptés aux conditions climatiques et aux besoins divers ne relèvent pas du seul pouvoir des services communaux. Les parcelles privées constituent, elles aussi, un réservoir potentiel important pour aider les insectes à survivre et à assurer les précieux services écosystémiques qu'ils nous rendent, dont la pollinisation. À Renens, pour encourager les particuliers à participer à l'effort écologique de la ville, plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place récemment.

Une première mesure consiste, pour la ville, à recourir à son Fonds d'arborisation communal pour proposer une subvention significative aux propriétaires souhaitant planter, sur leur terrain, un ou plusieurs arbres majeurs supplémentaires (par rapport au nombre minimal d'arbres qui leur est imposé par le Plan d'affectation communal). Ce Fonds d'arborisation est alimenté par les montants versés par les propriétaires qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas replanter un arbre sur leur parcelle en remplacement de celui ou ceux qu'ils ont dû faire abattre (cf. Règlement communal sur la protection des arbres, 2014). Dans ces cas-là, la somme estimée de la replantation exigée leur est facturée, puis elle est reversée au Fonds. Le subventionnement d'un nouvel arbre majeur planté s'élève à 40% de sa valeur. Cette nouvelle mesure est donc financée en grande partie par des propriétaires pour des propriétaires. Si le critère de la biodiversité n'est pas imposé pour le choix des essences, nos services compétents se permettent toutefois d'accompagner ces choix en fournissant quelques conseils avisés.

Le Fonds du développement durable offre désormais, lui aussi, de belles opportunités aux privés pour améliorer la biodiversité sur le territoire communal à moindres frais. Pour rappel, ce fonds est alimenté actuellement par une taxe de 0.3 ct/Kwh prélevée sur la facture d'électricité de tous les ménages rennais. Il subventionne principalement la mobilité douce et les mesures d'amélioration énergétique des habitations, et également depuis quelques mois déjà, une série de nouvelles subventions concernent les espaces extérieurs chez les privés. À titre d'exemple, le remplacement d'une haie de thuyas ou de lauriers - des espèces invasives et sans grand intérêt pour les insectes - par une haie vive d'arbustes indigènes et mellifères est dorénavant subventionné par le Fonds.

Une seconde subvention de ce même Fonds est venue compléter la première afin de permettre aux propriétaires de jardins de faire analyser les qualités et les défauts de ces jardins par un ou une spécialiste et de recevoir une série de conseils personnalisés leur permettant d'améliorer la qualité écologique de leur terre et de leurs plantations. Ces visites d'analyse-conseil peuvent d'ailleurs être partagées gratuitement avec le voisinage des propriétaires qui y font appel, ceci afin d'élargir le cercle des bénéficiaires et d'augmenter ainsi leurs effets bénéfiques.

Enfin, la visite de certains jardins privés exemplaires en termes de biodiversité, effectuée dans le cadre de la première Fête de la nature rennaise au mois de mai dernier, sera certainement reconduite lors des éditions futures. La sensibilisation par l'exemple est un outil très parlant et convaincant.

#### **5. Charte, règlement, plan d'affectation et plan climat**

La Municipalité a signé, en juin 2019, une Charte des aménagements extérieurs à usage interne. L'impact des changements climatiques se fait plus fortement ressentir dans les villes, où la part des surfaces construites grignote peu à peu les surfaces occupées par le végétal. Pour pallier les effets négatifs liés à ces transformations à la fois structurelles et climatiques, il est nécessaire de proposer des actions concrètes permettant de réduire les îlots de chaleur tout en favorisant la biodiversité et la qualité de vie de la population.

C'est précisément pour atteindre ces objectifs qu'une Charte des aménagements extérieurs a été élaborée par les services communaux. Celle-ci permet de formaliser les engagements pris par la Municipalité en matière de lutte active contre les effets néfastes du réchauffement global et de l'imperméabilisation des sols, et en faveur de la préservation de la biodiversité.

Ce document permet une planification durable de l'ensemble des espaces extérieurs de la ville et constitue la première étape des réflexions menées sur ce thème pour l'élaboration du futur Plan d'affectation communal (PACom).

Ce document-cadre édicte une série de huit engagements sur les thématiques suivantes:

- conception des projets;
- intérêt paysager;
- gestion des ressources;
- gestion différenciée;
- choix des espèces/matériaux;
- gestion du végétal;
- formation;
- incitation.

Cette charte à usage interne est aussi distribuée systématiquement aux promoteurs, concepteurs et architectes lors de dépôts de mise à l'enquête sur notre territoire. Bien qu'elle n'ait pas force de loi, elle permet de sensibiliser les constructeurs aux préoccupations communales et permet à la Municipalité d'insister, autant que faire se peut, sur les questions d'aménagements extérieurs respectueux de l'environnement.

Un second document important, réactualisé tout récemment d'ailleurs, est le Règlement du groupement des jardins familiaux (2021). Ce règlement permet de veiller à l'application des bonnes pratiques sur les nombreuses parcelles de jardin potager que la ville met à disposition des habitantes et habitants et d'y interdire l'usage de certaines substances nocives pour la terre et ses occupants en tous genres. L'article N° 18, par exemple, précise en gras: *L'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides est strictement interdite. Seuls les produits phytosanitaires biologiques peuvent être utilisés.*

Cette mesure est renforcée par des cours de permaculture offerts par la ville, mais obligatoires pour tout.e nouvel.le exploitant.e d'un jardin familial et proposés à titre facultatif aux autres locataires de jardins.

À ce propos, il est important de préciser ici que la ville elle-même ne fait plus usage de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de ses espaces publics, sauf pour celui des terrains de sport et du gazon de la piscine de Renens, qui doivent être débarrassés des trèfles pour éviter les piqûres d'abeilles.

Par ailleurs, depuis trois ans environ, les jardiniers communaux éradiquent de manière systématique les haies de thuyas et de lauriers sur le domaine public. La plupart du temps, ces arbustes sont avantageusement remplacés par des haies vives indigènes bien plus intéressantes pour les coléoptères et autres insectes. Ce fut le cas, notamment, pour toutes les haies de thuyas du cimetière, mais également pour diverses haies sises sur les parcelles de bâtiments privés communaux. On notera d'ailleurs au passage que la commune touche, depuis cette année, des subventions cantonales pour ces travaux souhaités et recommandés par le Canton.

Enfin, un Plan climat première génération est en cours de rédaction par l'Administration communale. Pensé pour être transversal et utilisé par l'ensemble des services communaux, il traitera de différentes thématiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire renanais et d'adapter celui-ci aux diverses conséquences des changements climatiques. Un chapitre, spécifiquement dédié à la biodiversité, présentera un diagnostic de la biodiversité actuelle du territoire communal et proposera une série de mesures à mettre en place pour préserver et développer celle-ci. La publication du Plan climat première génération est prévue à l'hiver 2022-23.

Enfin, la commune est également en train de réviser son Plan d'affectation communal (PACom). Pour mener à bien ce travail tout en tenant compte des divers enjeux écologiques futurs, elle a choisi d'adopter une approche destinée à renforcer ses espaces verts et à mieux les connecter entre eux. Il est à souligner que les mesures du PACom seront de nature contraignante pour les propriétaires et qu'elles s'appliqueront à l'échelle du territoire communal.

Dès son entrée en vigueur, prévue en 2024, le PACom imposera notamment les mesures suivantes, toutes favorables à la biodiversité:

- l'inconstructibilité des espaces réservés aux eaux;
- la création d'aires de végétation sur certaines parcelles, destinées à renforcer la canopée;
- la plantation d'arbres majeurs sur le domaine public et les parcelles d'une certaine surface;
- un indice de surface verte à la parcelle, une part de cette surface devant être dédiée à la biodiversité (par le biais de haies vives, prairies fleuries, abris pour la petite faune, etc.);
- la végétalisation des toitures plates;
- la réduction des émissions lumineuses.

## **6. Points d'eau et fontaines**

Dans son texte, la postulante met en avant la nécessité de prévoir des points d'eau dans un rayon d'un à deux kilomètres, afin de subvenir aux besoins des insectes et de l'avifaune. Cette demande a été l'occasion, pour le service en charge, de recenser tous les points d'eau potable du territoire renanais. Une carte de ces divers points, mise en pièce jointe, a été créée sur le Système d'information du territoire communal (SIT).

Hormis les tronçons des cours d'eau (Mèbre et Broye) s'écoulant à l'air libre, quelques beaux étangs, comme ceux du Parc des Paudex et de Broye, sont de véritables réservoirs de biodiversité. Par ailleurs, un projet de mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye entre la route de Cossonay et l'avenue de Florissant est à l'étude et figure au Plan des investissements 2021-2026.

De plus, une nouvelle zone humide verra bientôt le jour dans l'enceinte du collège du Léman, afin d'abreuer, entre autres, les abeilles du rucher urbain récemment placé à proximité

Concernant les fontaines de la ville, en plus de la nouvelle fontaine installée sur le Mail du Marché, deux autres fontaines ont été créées durant l'été, sur la Place du Village et au Square du 14-juin. Enfin, le Cordon Verdeaux-Village devrait s'enrichir, dans un avenir pas trop lointain, d'une vasque à oiseaux et d'une nouvelle zone humide.

Le recensement des points d'eau de notre territoire a fait apparaître toutefois un manque d'eau assez clair au sud-est de la ville. Le futur grand étang prévu autour de la Boule à gaz du nouveau quartier de Malley devrait toutefois permettre de combler en partie ce manque.

Précisons enfin que les mares et les petits étangs privés n'ont pas été relevés dans ce recensement, bien qu'ils contribuent, eux aussi, au maillage à disposition des insectes.

Afin de compléter cette trame bleue existante, la Municipalité sera toutefois attentive à prévoir, dans les futurs aménagements extérieurs et lors de la rénovation ou l'amélioration des aménagements existants, des points d'eau supplémentaires pour répondre aux besoins de toutes et tous, et pour le rafraîchissement de la ville.

## **7. Incidences financières**

Le présent préavis ne prévoit pas d'investissement spécifique. Les diverses dépenses futures liées à l'amélioration de la biodiversité en Ville de Renens seront incorporées au budget de fonctionnement annuel. Les investissements plus conséquents dans ce domaine, comme pour la renaturation du ruisseau de Broye par exemple, feront l'objet, quant à eux, de préavis spécifiques.

## **8. Conclusion de la Municipalité**

Occupée depuis un certain temps déjà à la rédaction de son Plan d'affectation communal (PACom) et de son Plan climat première génération, la Municipalité est plus consciente que jamais de l'importance de la trame verte et bleue destinée à remédier à la fragmentation des espaces et des habitats naturels engendrée par les activités humaines. Consciente des efforts importants auxquels elle devra consentir dans les années à venir pour adapter le territoire renanais aux changements climatiques et sauvegarder la biodiversité sur celui-ci, elle encourage et soutient les changements de pratiques au sein des services concernés de la ville s'ils sont nécessaires pour pouvoir répondre aux défis qui, pour certains, sont déjà bien présents chez nous et nécessitent des actions rapides, concrètes et efficaces.

En choisissant de réaliser la démarche de labellisation Ville verte suisse et en rédigeant divers documents directeurs décisifs pour son évolution future, la Ville de Renens a décidé d'entrer dans un processus d'amélioration continue de sa durabilité et de sa résilience, de remettre en question ses pratiques passées dans ce domaine et de les adapter aux changements en cours. Les mesures proposées dans le postulat « SOS biodiversité, disparition des insectes & Co » vont dans la même direction que celle qui est visée par la Municipalité et rejoignent, de ce fait, les méthodes d'entretien différencié déjà appliquées par la Section des espaces verts, même si chacune de ces mesures n'est pas forcément applicable sur toutes les parcelles du territoire renanais. Le changement de regard sur la biodiversité et sur ses besoins vitaux est en cours dans l'ensemble des services communaux, et même si tout ne peut pas être fait partout, les nouvelles lignes directrices adoptées dans ce domaine s'imposent et se renforcent au fil des projets et des réalisations, avec, en toile de fond, des textes plus ou moins contraignants qui leur confèrent leur légitimité.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 24-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Angela Thode, intitulé « SOS Biodiversité, disparition des insectes & Co ».

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du xx août 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 

Jean-François Clément  Michel Veyre

The seal of the Municipality of Renens is circular, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'MUNICIPALITÉ' is at the top and 'RENENS' is at the bottom. Inside the seal, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are visible.

Annexes:

- N° 1 Cartographie de la canopée urbaine
- N° 2 Cartographie des températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique
- N° 3 Cartographie des points d'eau

Membre de la Municipalité concernée: Mme Patricia Zurcher Maquignaz



CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

## Canopée - Renens

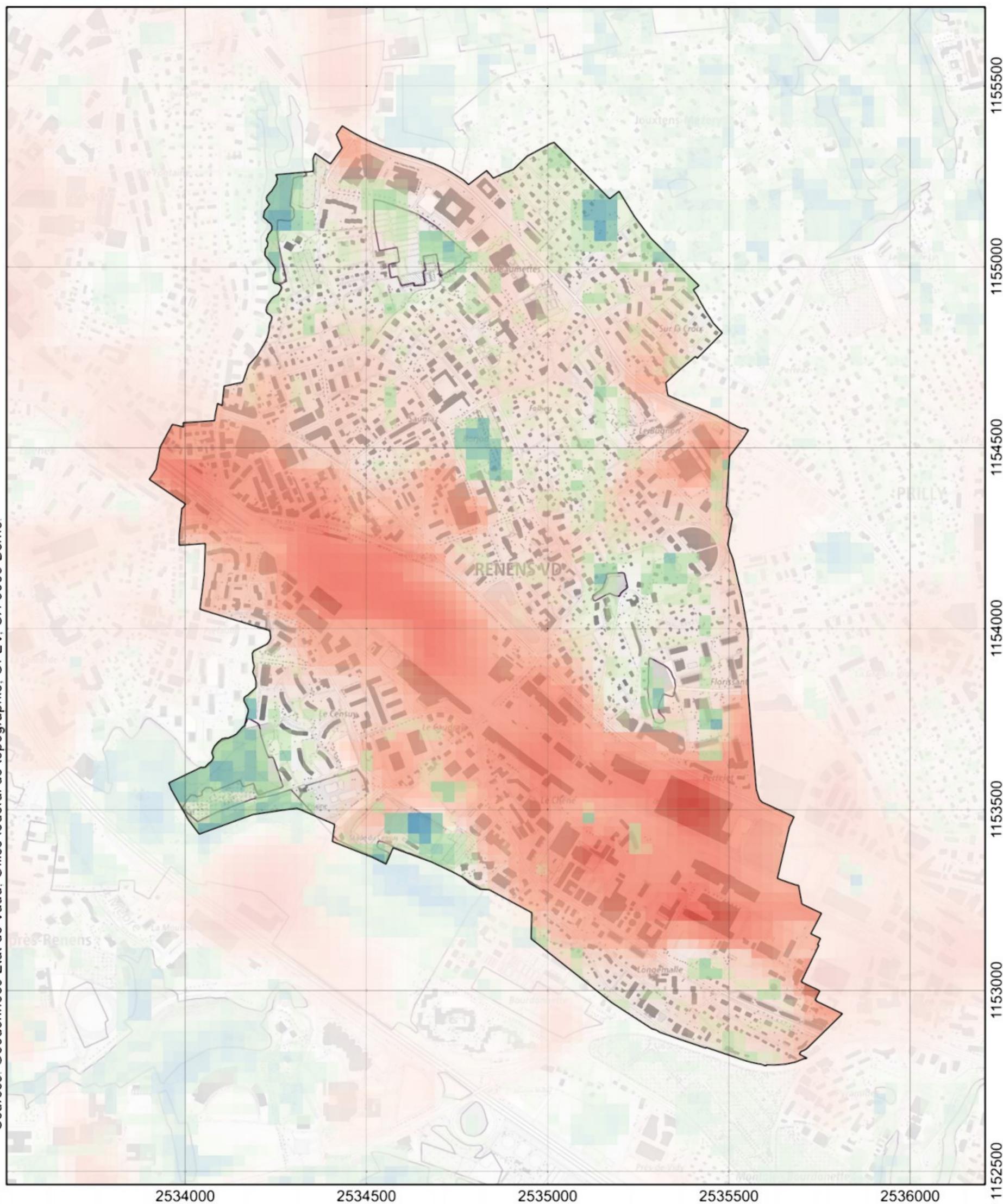
Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
08.2022	SV	02.09.2022	A3		1:7500

Centre Technique Communal - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - [www.renens.ch](http://www.renens.ch) - mail: [ctc@renens.ch](mailto:ctc@renens.ch)

Géodonnées Etat de Vaud

# Commune de Renens (VD) - Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique

Sources: Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, CH 3003 Berne.

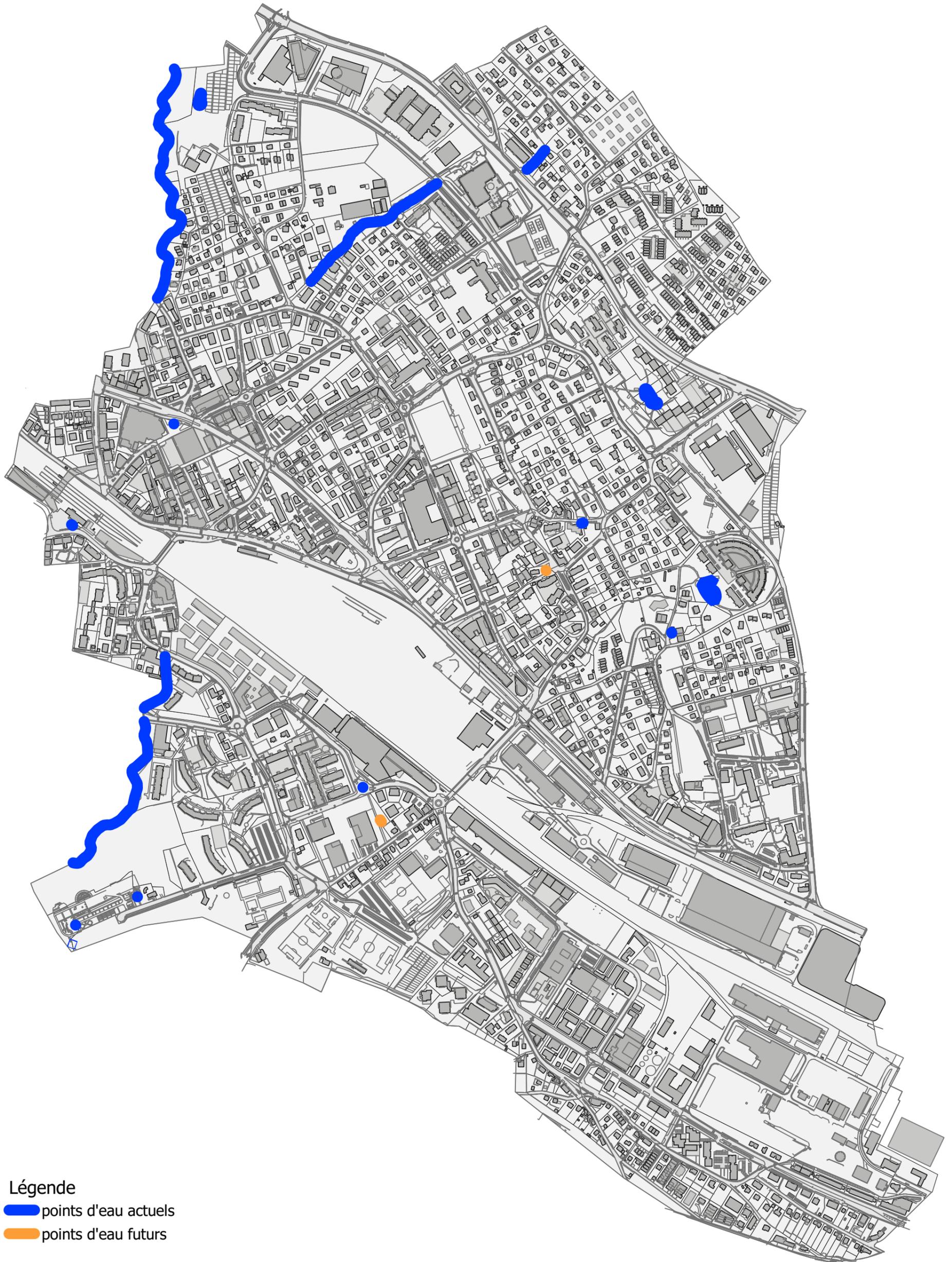


## Légende

- |   |  |
|---|--|
| Activité photosynthétique (NDVI)                | Ecart à la température moyenne   |
| <span style="color: green;">■</span> Elevée     | <span style="color: orange;">■</span> Elevée   |
| <span style="color: blue;">■</span> Très élevée | <span style="color: red;">■</span> Très élevée   |
|   | <span style="color: darkred;">■</span> Extrêmement élevée  |
|   | <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Espace urbain<br>(Vector25 swisstopo) |



Echelle : 1:15 000  
Date : 22.03.2021



Légende

- points d'eau actuels
- points d'eau futurs

Carte des points d'eau

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
15.07.2022	SV		A3		1:7500
Centre Technique Communal - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - www.renens.ch-mail.:ctc@renens.ch					
Géodonnées Etat de Vaud					

